L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN 16 JUILLET 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No 93, rue de Chartres.

Le JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Lamatinière.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 16 JUILLET.

L'ELECTION D'HIER.

Voici le résultat de l'élection qui a eu lieu hier, dans le 2nd et 3me districts, de quatre Représentans à la Législature :

Second District.

	T. H. Sinclair, *whig*	H. B. Kelly, *loco.*
2me Ward	118	199
4me "	184	102
	302	301 4/4

Troisième District.

	3me ward	4me	5me	Total.
H A Bullard, *whig*	193	281	140	617 ab
T G Hunt, *whig*	197	296	172	665 ab.
J W Page, *whig*	20	294	130	444 ab.
D Edwards	71	84	234	391
F W Perry	60	73	205	340
R M Carter	65	73	200	340
N Blanc	3	14	17	34

On voit que H. B. Kelly, *loco*, a été élu dans le second district par une seule voix de majorité. Dans le troisième district le ticket *whig* a eu une majorité moyenne de 300 voix.

TRAITÉ DE NICARAGUA.

Le traité de Nicaragua a été signé à Washington il y a de ce mois, et la proclamation du Président paraissait le 6. La date que nous venons de citer a été prise au journal *Republic* de publication reflète non sur le passé et le présent. Il y a soixante quatorze ans, dit-il, deux grandes nations se séparaient avec violence, et aujourd'hui elles se tendent la main et concourent ensemble à la réalisation d'un vaste projet qui n'intéresse pas seulement leur commerce, mais celui de tous les peuples.

Le traité de Nicaragua est en outre une charte d'indépendance acquise aux Etats de l'Amérique Centrale, qui ne sont désormais à l'abri de l'intervention tyrannique de l'Angleterre et des autres puissances européennes. Ils sont sous la sauvegarde de l'Union, de la Grande-Bretagne elle-même, et de tous les autres peuples qui voudront souscrire au traité.

La convention négociée par M. Clayton et M. Bulwer a été accueillie avec la plus grande faveur aux Etats-Unis et en Angleterre. Le désintéressement dû à deux gouvernements et à une grande partie le succès des négociations.

Le principal objet du traité est la canalisation de l'isthme qui relie l'Amérique du Nord à l'Amérique du Sud. Cette entreprise s'accomplira sous le protectorat non seulement de la Grande Bretagne et des Etats-Unis, mais de toutes les nations maritimes dont le pavillon flottera dans le détroit que l'on se propose de creuser.

Les avantages que ce traité seront facilement appréciés par ceux qui en liront les stipulations. Tous les Etats de l'Amérique Centrale, comprenant l'immense étendue de l'ex-empire Bélize jusqu'à la frontière septentrionale de la Nouvelle-Grenade sont exposés en terre ferme. Aucune des parties connues du globe ne jouit des avantages, les fertiles, y trouvent une ressource, et le commerce, Sous une pareille disposition, le canal qui est destiné à servir de voie publique aux nations ne tardera pas à être monopolisé par une puissance au détriment des autres. Or, il importe pour la sécurité de l'isthme soit réellement neutre, ou, en cas, que tous soient sur un pied d'égalité, qu'il n'ait préférences, ni droits exclusifs, ni exclusions. Voici pour quoi les républiques de Honduras, de Guatemala, de San Salvador et de Costa Rica resteront indépendantes et ne dépendront ainsi aucun souverain étrangère.

Les garanties stipulées pour le canal de Nicaragua seront étendues à toute autre voie de communication, canal ou chemin de fer, qui sera creusé sous l'Isthmanique, soit à Panama ou sur tout autre point de l'isthme. Le pavillon de toutes les puissances maritimes sera une ample garantie pour chacune d'elles, et il en sera par conséquent pas moins facile de stationner des escadres dans les deux océans pour surveiller le transit.

WASHINGTON — On s'occupe beaucoup à Washington des affaires du Nouveau-Mexique et du Texas. [illegible] pris certaine que le général [illegible] a effet au gouvernement du Texas de [illegible] Sam. Houston, qui le demandait, quelques mouvements des Mississippens pour l'aider à reconquérir Santa Fe. Le président, dont les textes sont aujourd'hui dans la tombe, avait pris des mesures énergiques pour faire respecter à tout prix l'autorité fédérale, et on croyait à Washington qu'il serait impossible d'éviter une collision. Reste à savoir maintenant jusqu'à quel point cette situation a grave cela modifiée par le changement qui vient d'avoir lieu dans le gouvernement. Les ordres donnés par le général Taylor seront-ils révoqués? L'administration tiendra-t-elle une nouvelle attitude? Voilà ce dont se demande déjà et ce que nous apprendrons probablement dans quelques jours. Espérons que M. Fillmore agira à la fois avec prudence et fermeté et qu'il fera tous ses efforts pour épargner au pays des luttes intestines.

DERNIERS MOMENTS DU PRÉSIDENT.

Nous trouvons dans les journaux de Chapleston quelques détails intéressans sur les dernières minutes du Président. Cet événement était si peu attendu à Washington même que *deux ou trois heures* avant que le général Taylor ait quitté la Chambre des Représentans discutait une résolution tendant à *remercier le Président au sujet de sa conduite dans l'affaire Gaspion*. Le Sénate du Congrès, s'il avait été informé à ce moment, se fut empressé à un hommage que la mort avait déjà à moitié paralysé. Dans l'affaire Galphin, s'il y a eu un coupable, c'est un des membres du général Taylor, peut-être un des membres du Congrès. Quoi qu'il en soit, il n'a jamais pu l'étendre, aussi sommes nous étonnés de la proposition présentée à la Chambre. C'est M. Bailey, de la Virginie, qui a mis fin au débat en déclarant que le Président avait à prise *une heure* avant. M. Webster portait en même temps la triste nouvelle au Sénat. M. Bayard, qui a suivi, s'est interrompu subitement et a rendu ses sources en silence.

Le 9 à 3 heures, le Président se trouvait mieux et l'on avait encore quelque espoir. A 3 heures et demie, le docteur Witherspoon, un des meilleurs chirurgiens de Pennsylvanie, déclarait que le cerveau était atteint que le Président n'avait pas longtemps à vivre. En effet il expirait cinq heures. Toutes les médecins présents ne cachent pas les dernières paroles du général. On [illegible] *dans quelques minutes*, je sens que je [illegible] mon moment de ma vie; je suis prêt. J'ai toujours cherché à remplir fidèlement mes devoirs. Je regrette de quitter mes amis.

CONGRES.

SENAT, 9 juillet — La suite de la délibération sur le [illegible] est reprise. M. Bell continue son discours. L'abolitionnisme, le communisme et le socialisme sont, dit-il, à l'ouvre dans les Etats du Nord et menacent en même temps le Sud. Il parle de la guerre du Mexique et de la conquête territoriale qui en a été le résultat.

M. Smith se lève. Il dit qu'il ajournera de parler [illegible] et se met vouant procéder dès lundi à la mise aux voix.

M. Foote demande le renvoi de la suite de la discussion à lundi.

M. Cass répond qu'il est tout à fait inutile de hâter un pour particulier. Il y a des amendements à proposer et plusieurs sénateurs veulent se faire entendre. Il n'est pas absolument impossible que la mise aux voix ait lieu avant Noël.

Le Sénat siège à huis-clos, puis s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—M. Mathesen demande la permission d'exposer les faits sur lesquels est basée l'accusation portée contre M. Goldings, de l'Ohio, d'avoir pris des documents à la poste. La permission est accordée. M. Baker présente ensuite une résolution portant qu'une commission d'enquête sera nommée.

La Chambre s'occupe de l'affaire Galphin et procède à la mise aux voix des amendements. L'amendement censurant M. Crawford est adopté par 158 voix contre 25. Une motion de M. Thadées Stevens pour tout déposer sur le bureau est écartée par 126 voix contre 49.

La Chambre s'ajourne.

CANADA.—Le steamer, parti de Halifax le 6, pour Liverpool, s'est heurté contre un roc pendant la nuit, à environ trente milles du port. Il n'a pas essayé d'avaries. L'accident a été causé par un épais brouillard qui empêchait de voir à deux pieds au-delà de la proue.

UN DRAME.

Nous avons un drame à raconter. Nous le ferons en quelques mots, mais il nous faut retourner en arrière pour tout expliquer au lecteur.

Rebecca Bernstein, est une Juive Polonaise appartenant à une famille aisée. Elle a quitté sa patrie à la Nouvelle-Orléans il y a quelques années. Ses frères sont partis pour la Californie et ses deux sœurs sont mariées.

Rebecca est une belle fille; elle a de grands yeux noirs pleins d'éclat, et de longs cheveux d'ébène qui lui tombent en boucles le long des joues de la figure. Elle vient d'accomplir sa dix-septième année, mais elle est bien plus, bien découpée. Elle demeurait dans la Deuxième Municipalité et travaillait avec ses sœurs pour subvenir aux besoins de la maison. La famille de Rebecca avait pour voisin un nommé Joubert, homme de couleur au teint fort clair. Celui ci vit la jeune fille et, bien que marié, se prit pour elle d'une violente passion. Il chercha et trouva l'occasion de faire connaître ses sentimens à Rebecca, et il y a dix jours, la malheureuse enfant, ajoutant foi aux promesses de son séducteur, consentit à le suivre et à abandonner ses parens. Informations et apprirent tout ce que nous venons de raconter. Des démarches furent entreprises dès le 3 juillet et, d'abord pour, d'emmener, en un fait essentiel pour convoquer que la jeune fille s'était placée sous sa protection et qu'il ne l'a livrerait à personne. Cet avec lui échappait à prime que la mère alarmée de Rebecca, qui était présente à l'entretien, s'élança comme une tigresse sur Joubert et lui appliqua sur la tête un coup si violent que ce dernier tomba et fut renversé. Il se hâta de battre en retraite et on ne le revit plus.

Il tâtait cependant trouver un moyen de lui arracher Rebecca. On consulta le code pénal; silence complet de la loi à l'égard du cas qui se présentait. Les avocats de la famille eurent alors recours à "habeas corpus. Joubert reçut l'ordre de produire en Cour Rebecca. Le séducteur comparut à la barre du tribunal et maintint que la jeune fille l'avait suivi de son plein gré, qu'elle était libre, qu'au cune violence n'avait été exercée à son égard.

Le juge Lurtie n'en ordonna pas moins l'incarcération de Joubert et dès le lendemain la jeune fille était conduite devant le tribunal. Un jugement fut rendu la replaçant sous le contrôle de son tuteur. Elle protesta contre ce jugement et déclara hautement qu'elle ne retournerait jamais dans sa famille. Elle dut cependant y retourner et elle fut en proie pendant toute la nuit à un affreux délire. Le lendemain ses sœurs lui ouvrirent les yeux en lui apprenant que son séducteur était marié et qu'il appartenait à la classe des gens de couleur.

L'amour de Rebecca se changea alors en fureur et elle jura de se venger. Au lieu de chercher à fuir elle se rendit à la maison de Joubert, accompagnée de deux ou trois de ses amis de sa famille qui la suivaient à une assez grande distance. Il était deux heures de l'après midi. Elle vit Joubert qui l'invita à entrer. Non répondit-elle, mais soitons ensemble. Le père de Joubert devinant le danger voulut retenir son fils, mais celui-ci n'écouta pas ses conseils.

La jeune fille était silencieuse; Joubert parlait avec une grande volubilité. Il lui dit qu'il avait obtenu plusieurs à un de ses amis pour l'enlever à ses parens et la ramener vers lui. Il se dirigeait alors vers la rue de l'Union lorsque "Mamer vous," demanda Joubert ? "Vous aimez! s'écria Rebecca! aimer un nègre! aimer un homme de couleur!" Il elle l'accabla de reproches. Joubert se contenta de répondre qu'il était fort, sans doute, mais qu'il n'avait pu s'empêcher de l'aimer." N'importe, s'écria Rebecca, éclatant par la fureur, vous ne tuerez ou je vous tuerai." Et la dessus, elle sortit vivement un pistolet qu'elle cachait sous ses vêtemens, le dirigea vers la figure de son séducteur et fit feu. La balle pénétra dans la joue et brisa une partie de la machoire. La jeune fille prompte comme l'éclair, s'arma d'un second pistolet et en appliquant le canon au front de Joubert, pressa la détente. La capsule seule partit. Indignée, elle lança l'arme loin d'elle.

Elle amenait à distance se rapprocher et tenant dans la crainte que Joubert, qui avait suspendu son sabre au revolver et en prenait, d'une violence envers la jeune fille. Mais cet homme était calme, et semblait résolu à n'opposer aucune résistance. Les jeunes gens lui proposèrent un duel. Lui chef d'eux n'était même déjà armé de sabre et ne trouvait rien à lui opposer pour se servir. Il en était de même de Joubert.

Cette scène avait attiré des témoins, et l'un de ces derniers remarqua le pistolet des mains de la jeune fille qui fut pris dans un état de surprise complète. Un signal de police survint en même temps et Joubert fut saisi et mis en prison.

Rebecca qui était en proie à une fièvre ardente, fut conduite à son domicile. Elle fut alitée et dans un état de délire. Le lendemain elle était morte. Elle avait pris du poison. Elle avait pris du poison. Elle avait pris du poison